

Les présentes Conditions générales s'appliquent à toute vente effectuée par INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. et ne peuvent être modifiées sans le consentement écrit d'un Représentant de l'entreprise disposant des pouvoirs suffisants, celles-ci ayant le statut de devis ou de base du contrat et, par conséquent, prévalant sur toute autre condition préalable, prévue ou réglementée dans la documentation présentée à cet effet par l'acheteur.

1. OFFRES

La validité des offres est de trente jours à partir de la date indiquée dans l'offre commerciale, dans laquelle se trouvent les principales caractéristiques du produit, le prix de vente et toute autre condition particulière de la fourniture, qui complète, remplace ou doit s'ajouter aux conditions générales de vente du présent document.

2. ACCEPTATION DE LA COMMANDE

- La commande de l'acheteur est soumise à l'acceptation expresse et écrite de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. Les devis, offres, documents techniques et commerciaux, délais de livraison, etc., préalables et provisoires, sont susceptibles d'être modifiés, sans nécessité d'avis préalable de la part de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., et ne contraignent pas cette dernière tant qu'elle n'a pas accepté de manière ferme et définitive la commande correspondante du client.
- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. est uniquement tenue de fournir le matériel dans les conditions acceptées et décrites dans l'offre commerciale, elle ne sera donc pas responsable en cas de non-respect éventuel de toute réglementation ou norme industrielle ou technique ou de toute autre nature, ou de spécifications techniques, de sécurité ou autre, issues de la réglementation du pays dans lequel l'équipement ou produit sera utilisé, à moins que cela ne soit mentionné ou réglementé de manière explicite dans la commande.
- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. reste exempte de toute responsabilité en cas de non-respect de ses obligations, dans les cas fortuits ou de force majeure, comme par exemple : conflit de travail, grèves totales ou partielles, conditions climatiques défavorables donnant lieu à des alertes météorologiques ou similaires, incendie, explosion, accident, incapacité à obtenir auprès des fournisseurs habituels les matières premières en conditions de service, qualité et quantité nécessaires pour un respect strict de la commande ou aux prix habituels ne supposant pas une modification significative des conditions du contrat, rompant le devis de fourniture et l'équilibre souhaité et obligé des prestations, les retards ou interruptions en raison des transports extérieurs et insurmontables par INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., les saisies, réquisitions ou ordres d'autorité administrative, ou toute autre circonstance indépendante de la volonté de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. de telle nature et pouvant être considérée comme cas fortuit ou de force majeure. Dans de tels cas, INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. pourrait retarder l'exécution de la commande, ou à sa convenance, négocier, sur la base des meilleures pratiques de la bonne foi commerciale, de nouvelles conditions de vente avec l'acheteur, la commande pouvant être annulée ou résiliée si aucun accord entre les parties ne pouvait être trouvé, et ces dernières se trouvant exemptes de toute responsabilité et libres de coopérer avec des tiers dans les conditions jugées appropriées.
- Dans le cas où, du fait de modifications importantes du marché, de modifications technologiques imprévisibles et qui changent le devis ou de force majeure, ou de crise financière insurmontable, INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. se verrait dans la nécessité de négocier de nouveaux prix ou conditions de vente, et si elle n'arrivait pas à un accord avec l'acheteur, les deux parties pourront résilier le contrat, annulant ainsi la commande, et négocier de nouveaux contrats ou actes juridiques avec des tiers dans les conditions jugées appropriées.

3. PRIX

- Les prix incluent uniquement les matériaux décrits dans l'offre.
- Les prix, sauf accord contraire des parties, sont toujours convenus pour la marchandise située dans l'entrepôt de sortie des installations de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. Ainsi, tout coût généré par un Incoterm différent sollicité par l'acheteur impliquera une augmentation de ce prix, et sera considéré comme frais ou coût supplémentaire.

4. TRANSPORT

- La livraison doit être entendue comme réalisée à la sortie de la marchandise de l'entrepôt désigné, ou doit être effective ou remise matériellement au transporteur indiqué par l'acheteur.
- La marchandise sera toujours transportée à la charge et au risque de l'acheteur, même dans le cas où les coûts de transport sont acquittés à l'origine par INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A.
- En cas de dommage occasionné lors du transport, ou de tout autre désaccord survenant à la livraison, après inspection préalable de la marchandise livrée à l'acheteur, ce dernier devra informer INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. de cette situation en justifiant dûment, par écrit et/ou de manière graphique, tout dommage ou défaut possible dans un délai maximal de huit jours calendaires après avoir été décelé ou connu par l'acheteur et, dans tous les cas, à compter de la date prévue de récupération de la marchandise. INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. se réserve le droit de remplacer ou réparer le matériel endommagé, si le dommage était dûment démontré, en utilisant le moyen de transport le plus économique et efficace.
- Si l'acheteur se manifeste plus de huit jours calendaires après la date de connaissance du dommage supposé ou la date prévue pour la récupération de la marchandise, INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. se réserve le droit d'appliquer à l'acheteur des coûts de stockage.
- En aucun cas le renvoi de marchandises ou d'emballages n'est accepté sans accord ou autorisation préalable par écrit de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., une fois les causes d'un éventuel sinistre ou des dommages invoqués par l'acheteur clarifiées par les parties, conformément à la bonne foi la plus rigoureuse.

5. GARANTIE

- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. garantit à l'acheteur que le matériel livré est exempt de défauts causés par une mauvaise qualité des matières premières utilisées dans la fabrication des produits ou par des vices cachés lors du processus de fabrication.
- Cette garantie ne s'appliquera pas dans les cas suivants :
 - Mauvais stockage du matériel de la part de l'acheteur ou du transporteur.
 - Violation des recommandations de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. ou des normes du savoir-faire propre aux meilleures pratiques productives, industrielles ou d'ingénierie ou de projets industriels de nature identique ou similaire, lors du montage, du branchement et/ou de l'installation du matériel fourni par INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., durant le processus de fabrication de l'acheteur.
 - Manipulation ou utilisation défectueuse ou incorrecte des produits vendus par INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., ainsi que réparation incorrecte réalisée par des tiers.
 - Défaillances causées par la saleté, la corrosion ou les incrustations dans les échangeurs et autres dispositifs du circuit réfrigérant, imputables au manque de diligence et d'engagement de l'acheteur ou de ses employés et ouvriers.
 - Intégration, par l'acheteur ou des tiers, de matériaux non fournis par INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., dans ses composants, et/ou actions de régulation et de commande pratiquées ou exécutées sur les composants fournis par INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. sans validation écrite préalable de cette dernière.

- Défaillances causées par un entretien préventif insuffisant des équipements et accessoires au cours de la période de garantie de la part de l'acheteur, son client ou la personne chargée de réaliser cet entretien préventif.
- La période de garantie est de douze mois ou 150 000 km (selon le premier de ces événements) à partir de la date d'immatriculation du véhicule, à condition que moins de dix-huit mois ne se soient écoulés depuis la date d'émission de la facture.
- La garantie sera totalement applicable en faveur de ou pour l'acheteur, dans les cas suivants :
 - Il s'agit d'un produit INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A.
 - La police de garantie est activée.
 - Les conditions générales de garantie et d'après-vente définies par INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. sont respectées.
- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. se réserve le droit, à tout moment, de réaliser un audit de validation de la garantie du véhicule sur lequel l'équipement de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. est en service.
- La garantie couvre le réapprovisionnement ou la réparation de la pièce endommagée selon des critères dûment justifiés de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., la main-d'œuvre découlant du remplacement de la pièce endommagée selon les taux horaires définis par INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. et les coûts de transport jusqu'au point de livraison original du matériel, en utilisant les moyens de transport habituels, ordinaires et appropriés.
- La garantie du matériel remplacé ou réparé prendra fin au moment où la garantie originale de l'équipement ou du composant est sans effet ou terminée.
- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. ne garantit pas le matériel contre la corrosion, ni contre la détérioration suite à une utilisation dans des environnements et/ou milieux singuliers. L'adéquation de matériaux alternatifs qu'elle peut se voir obligée d'utiliser en raison de restrictions ou d'exigences légales non prévues dans la commande ou le contrat de fourniture ou selon les exigences des clients n'est pas couverte.
- Aucune garantie complémentaire ne sera valide sans accord écrit de la représentation légale de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., dûment habilitée à cet effet.

6. DÉVELOPPEMENT OU ADAPTATIONS DE PRODUIT

- Dans le cas où INTERNACIONAL HISPACOLD est obligée de réaliser, sur demande, des adaptations sur ses propres produits déjà existants, ou des développements spécifiques, dans le but de satisfaire les besoins de ses clients, INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. définira les critères de validation du produit à respecter afin qu'il soit couvert par les conditions de garantie de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A.
- Dans le cas où des essais seraient nécessaires à la validation du produit, les coûts connexes à ces essais seront à la charge du client, sauf accord exprès et écrit des deux parties contractantes.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. informera, sous forme écrite ou orale, l'acheteur des directives nécessaires pour l'installation et/ou la mise en marche du produit ; elle ne sera donc pas responsable de toute opération réalisée par l'acheteur ou des tiers qui irait à l'encontre de ces directives ou les ignorerait.
- La garantie ou la responsabilité contractuelle ou légale de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. pourra seulement être invoquée lorsque l'acheteur a payé le prix total du matériel fourni, auquel cas le montant des garanties ne pourra jamais être supérieur au montant de la valeur d'achat du matériel ou des pièces défectueuses.
- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., se réserve le droit de modifier, sans avis préalable à l'acheteur, les spécifications des produits en raison de son obligation de s'adapter et de respecter les normes de sécurité qui lui ont été imposées administrativement ou légalement.

8. DÉLAI DE LIVRAISON

- Conformément aux spécifications de la commande, le délai de livraison des produits commence à courir à partir de la date à laquelle INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. accuse réception de la commande ferme de l'acheteur, qui est validée par le paiement, de la part du client, du prix initialement établi par les parties.
- Les dates d'expédition des produits seront mentionnées à titre indicatif en prévision des possibles ajustements nécessaires pour adapter la livraison aux réalités productives des deux parties.
- D'autre part, INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. décline toute responsabilité et ne sera donc pas tenue responsable des dommages et préjudices ou pénalités pouvant être invoqués ou se produire suite à un retard de livraison pour des raisons non imputables uniquement à INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A.
- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. peut fractionner les livraisons et changer le nombre d'unités pour chaque livraison.

9. PAIEMENTS

- Sauf décision contraire expresse des parties, le paiement sera réalisé comptant à la livraison des unités.
- Les matériaux ou produits fournis ne deviendront propriété de l'acheteur qu'une fois le paiement total des biens réalisé.
- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. se réserve le droit de choisir entre le paiement immédiat des quantités en attente de paiement ou l'annulation de la commande dans les cas suivants :
 - L'acheteur n'a pas réalisé le paiement de chaque quantité correspondant aux parties fractionnées du prix, dans le délai et l'échéance prévus.
 - Dans le cas de la réception, entre la date de conclusion du contrat et la date de livraison, de rapports commerciaux et/ou bancaires qui conseillent, raisonnablement et selon les meilleures pratiques commerciales ou mercantiles, de réaliser l'opération au comptant, sans pouvoir exiger au client aucune indemnisation pour cette raison.
- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. se réserve le droit d'appliquer des intérêts supplémentaires, raisonnables et habituels, sur la dette, en cas de retard de paiement du prix ou des parties fractionnées de ce dernier, selon le type d'intérêt de l'Euribor fixé semestriellement par les autorités espagnoles.

10. ANNULATION

- INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A. n'est en aucun cas tenue d'accepter l'annulation d'une commande de la part de l'acheteur, sauf manquement important et définitif aux dispositions au sens de la jurisprudence élaborée et analysée dans l'article 1.124 du Code civil. Dans le cas de l'annulation de la commande par l'acheteur, en totalité ou en partie, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou de son fait, et sans accord préalable de INTERNACIONAL HISPACOLD, S.A., il sera tenu responsable de tous les coûts occasionnés (100 % du prix de vente pour des annulations jusqu'à deux semaines avant la livraison, 75 % jusqu'à trois semaines avant et 60 % jusqu'à quatre semaines avant la date prévue de livraison).

11. JURIDICTION

- Tout différend survenant entre les parties relatif à l'interprétation, au respect ou au non-respect du présent contrat sera réglé conformément aux dispositions prévues par la législation espagnole en vigueur, la juridiction compétente étant les Tribunaux de la ville de Séville, avec renonciation expresse des parties de toute autre juridiction propre qui pourrait leur correspondre.